

Accord de partenariat stratégique UE/Japon

2018/0122M(NLE) - 12/12/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 474 voix pour, 156 contre et 40 abstentions, une résolution non législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part.

Rappelant que l'Union et le Japon sont des **partenaires stratégiques depuis 2003**, les députés se sont félicités de la conclusion du projet d'accord de partenariat stratégique, qui constitue un cadre juridique contraignant, resserre les relations bilatérales UE-Japon et renforce la coopération dans plus de 40 domaines, et permet de faire face à des problèmes planétaires nécessitant une coopération mondiale tels que le changement climatique, les migrations, les cybermenaces, la santé publique, la criminalité transnationale, les opérations de consolidation de la paix, la gestion des crises et des catastrophes et la lutte contre le terrorisme.

Le Parlement a salué la référence à une **dimension parlementaire** dans l'accord dont le rôle est de renforcer le partenariat grâce au dialogue et à la coopération en matière de questions politiques, de politique étrangère et de sécurité et d'autres types de coopération sectorielle.

Droits de l'homme et libertés fondamentales

Les députés ont affirmé l'engagement commun envers le respect des droits de l'homme, de la démocratie, des libertés fondamentales, de la bonne gouvernance, de l'état de droit et des valeurs communes inscrites dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ils ont invité l'Union à entamer un dialogue avec le gouvernement japonais en vue d'un moratoire sur la peine capitale, puis de son abolition éventuelle. Ils ont également insisté sur la nécessité d'une coopération accrue en matière de droits des femmes.

Relations internationales et régionales

Tout en se félicitant de la nouvelle stratégie de l'Union pour améliorer la connectivité avec l'Asie, le Parlement a demandé entre autres :

- l'élargissement de la coopération bilatérale UE-Japon et de la coopération multilatérale avec la Corée du Sud, la République populaire démocratique de Corée, les États-Unis et la Chine en vue d'obtenir et de maintenir la paix et la stabilité dans la région, la coexistence pacifique dans la péninsule coréenne et la dénucléarisation intégrale, irréversible et vérifiable de la République populaire démocratique de Corée;
- une action commune de l'Union européenne et du Japon en vue du renforcement des capacités de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) en ce qui concerne le programme d'intégration et de coopération régionale ainsi que la capacité à résoudre collectivement les conflits régionaux;
- la mise en place de synergies entre stratégie indopacifique libre et ouverte du Japon et les initiatives de l'Union, y compris le plan d'investissement de l'Union et les réseaux transeuropéens de transport élargis, afin de promouvoir la coopération mondiale dans le domaine de la connectivité.

Coopération sectorielle

Compte tenu du faible niveau actuel des échanges interpersonnels ainsi que des barrières linguistiques, le Parlement a plaidé pour le renforcement du **dialogue éducatif et culturel**, des

programmes de mobilité universitaire au titre d'Erasmus+, et de la diplomatie publique en vue de promouvoir la compréhension mutuelle et la diversité culturelle.

Il a également préconisé :

- la mise en œuvre effective de l'accord de Paris sur le climat, ratifié par le Japon en 2016 et l'intensification de la coopération dans le domaine de l'énergie durable, par exemple en développant des modes de transport à faibles émissions;

- la poursuite des échanges de bonnes pratiques en matière de déforestation illégale;

la suspension de la chasse à la baleine à des fins scientifiques et la levée des réserves du Japon à l'égard de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES);

- l'échange d'informations et la coopération en vue de mettre fin aux essais de produits cosmétiques réalisés sur des animaux au Japon.

Les députés ont demandé aux parlements des États membres de l'Union de ratifier dans les meilleurs délais l'accord provisoire et de le mettre pleinement en œuvre dans tous les secteurs.